



Commission scolaire des Chic-Chocs

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil des commissaires** de la Commission scolaire des Chic-Chocs, tenue à l'école Esdras-Minville de Grande-Vallée, le **mardi 26 novembre 2019, à 19 h 00**, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Pigeon.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la rencontre, monsieur Jean-Pierre Pigeon souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la rencontre.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Onze commissaires sont présents et forment quorum, mesdames et messieurs les commissaires :

J. Antonio Blouin	Julie Pariseau
Jean-Yves Dupuis	Aline Perry
Jean-Marc Lemieux (SADM)	Jean-Pierre Pigeon
Jacques Létourneau (SADM)	Isabelle Richard (à distance)
Sébastien Lévesque (SADM)	France Tapp
Marie-France Minville	

La commissaire, madame Aline Smith, est absente et a avisé de son absence.

Sont aussi présents :

Madame Caroline Charette	directrice du Service des ressources humaines
Monsieur Luc Chrétien	directeur des Services éducatifs aux adultes et à la formation professionnelle
Madame Nathalie Cotton	directrice des Services éducatifs aux jeunes
Madame Deslilas Fournier	directrice générale
Monsieur Claude Petitpas	directeur du Service des ressources informationnelles et du secrétariat général
Monsieur Martin Roy	directeur, Service des ressources financières
Monsieur David Smith	directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions (5 minutes)
5. Adoption et suivi des procès-verbaux
 - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2019
 - 5.2 Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2019
6. Enjeux politiques
 - 6.1 Réaction de la Commission scolaire des Chic-Chocs au dépôt du projet de loi 40
7. Direction générale et communications
 - 7.1 Modification à la composition du comité de répartition des ressources
 - 7.2 Nomination d'un coordonnateur intérimaire des services éducatifs aux jeunes
 - 7.3 Nomination d'une directrice intérimaire des écoles Aux Quatre-Vents et St-Joseph-Alban
8. Service des ressources financières
 - 8.1 Révision budgétaire – Novembre 2019
 - 8.2 Ouverture de comptes bancaires pour la formation professionnelle chez Desjardins entreprises

9. Services éducatifs aux jeunes
Aucun point
10. Services éducatifs aux adultes et à la formation professionnelle
 - 10.1 Autorisation d'un signataire pour le Fonds de l'alliance pour la solidarité Gaspésie
11. Service des ressources humaines
Aucun point
12. Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire
 - 12.1 Divers travaux de réfection à l'école Saint-Norbert – Acceptation finale des travaux
 - 12.2 Réfection d'une partie des toitures à l'école Gabriel-Le Courtois – Acceptation finale des travaux
 - 12.3 Réfection des parements extérieurs à l'école Notre-Dame-des-Neiges – Acceptation finale des travaux
 - 12.4 Remplacement des revêtements de plancher à l'école Saint-Maxime – Acceptation finale des travaux
 - 12.5 Réfection des toitures à l'école Saint-Maxime – Acceptation finale des travaux
 - 12.6 Réfection des toitures en pente de l'école du P'tit Bonheur – Acceptation finale des travaux
 - 12.7 Imperméabilisation et réfection des fondations à l'école Saint-Joseph-Alban – Acceptation finale des travaux
 - 12.8 Réfection des planchers des gymnases à l'école C.-E.-Pouliot – Acceptation finale des travaux
 - 12.9 Réfection de l'entrée d'eau des écoles Saint-Rosaire et de la Découverte – Acceptation finale des travaux
 - 12.10 Aménagement d'un accès universel et d'une toilette adaptée au collège Saint-Martin – Acceptation finale des travaux
13. Service des ressources informationnelles et du secrétariat général
Aucun point
14. Informations
 - 14.1 Rapport de la présidence
 - 14.2 Rapport de la direction générale
 - 14.3 Rapport de délégation, de représentation ou de participation des commissaires
 - 14.4 Rapport des commissaires-parents
 - 14.5 Informations des établissements
 - 14.6 Reddition de comptes des administrateurs
 - 14.7 Reddition de comptes des autres comités de gouvernance
15. Période de questions du public (10 minutes)
16. Autres affaires
17. Correspondance et dépôt de documents
18. Questions et commentaires des commissaires
19. Ajout
20. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Marc Lemieux, et résolu,

CC-1911-056

CC-1910-056

que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (5 minutes)

Pas de public présent, aucun droit de parole n'est accordé.

5. ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

5.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2019

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

CC-1911-057

CC-1911-057 que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 octobre 2019 soit adopté tel que rédigé.

5.2 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2019

Des suivis ont été apportés sur les questions du public du dernier conseil et au point 8.2.

6. ENJEUX POLITIQUES

6.1 RÉACTION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHIC-CHOCS AU DÉPÔT DU PROJET DE LOI 40

CONSIDÉRANT que le projet de loi 40 ne vise en rien la réussite scolaire;

CONSIDÉRANT que le projet de loi 40 ne vise en rien la diminution du décrochage scolaire;

CONSIDÉRANT que le projet de loi 40 ne vise en rien l'amélioration du taux de diplomation;

CONSIDÉRANT le démantèlement d'une instance démocratique;

CONSIDÉRANT le principe que la démocratie repose d'abord sur le droit pour le citoyen de s'exprimer qu'il l'exerce ou non;

CONSIDÉRANT que lorsque la situation l'exige les citoyens s'expriment massivement;

CONSIDÉRANT que le projet de loi 40 accorde certains droits à la communauté anglophone créant ainsi une discrimination en vertu des dispositions de la Charte canadienne et de la Charte québécoise des droits et libertés;

CONSIDÉRANT que le projet de loi 40 contrevient aux dispositions constitutionnelles qui stipulent que le pouvoir de taxation est lié au droit de représentation;

CONSIDÉRANT les risques de nombreuses poursuites judiciaires lesquelles prolongeraient indûment l'incertitude et l'insécurité qui prévalent au sein du personnel du monde de l'enseignement;

CONSIDÉRANT que le projet de loi 40 est préjudiciable aux petits milieux;

CONSIDÉRANT la volonté des leaders des régions d'occuper le territoire;

Pour tous ces motifs et pour plusieurs autres;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu unanimement,

CC-1911-058

CC-1911-058 de demander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge, de surseoir au projet de loi 40 et d'instituer un vaste chantier de consultation où tous les citoyens, sans exception, pourraient se faire entendre.

7. DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATIONS

7.1 MODIFICATION À LA COMPOSITION DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

VU l'article 193.2 de la Loi sur l'instruction publique appelant les commissions scolaires à instituer un comité de répartition des ressources (CRR);

CONSIDÉRANT que ce comité doit être composé d'au plus 15 membres du personnel d'encadrement majoritairement de directions d'établissement;

VU la résolution CC-1708-005 constituant le comité de répartition des ressources de la commission scolaire des Chic-Chocs;

CONSIDÉRANT l'absence de la direction des ressources matérielles à ce comité;

CONSIDÉRANT l'apport important qu'amènerait la direction des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire dans l'élaboration de nouveaux critères de répartitions en lien avec les budgets d'investissement de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès des directions d'établissement;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Perry, et résolu,

CC-1911-059

CC-1911-059 que le comité de répartition des ressources de la Commission scolaire des Chic-Chocs soit composé de treize (13) membres, soit les personnes occupant les postes suivants : direction générale, direction du Service des ressources financières, direction du Service des ressources humaines, direction des Services éducatifs aux adultes et à la formation professionnelle, direction des Services éducatifs aux jeunes, direction du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire et sept (7) directions d'établissement, dont au moins une direction d'école préscolaire ou primaire, une direction d'école secondaire et une direction de centre.

7.2 NOMINATION D'UN COORDONNATEUR INTÉRIMAIRE DES SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

CONSIDÉRANT le départ en congé sans solde de madame Véronique Doiron de son poste de coordonnatrice des Services éducatifs aux jeunes, à compter du 5 août 2019 jusqu'au 30 juin 2020;

VU l'article 41 de la Politique de gestion des gestionnaires qui stipule que la Commission peut combler un poste vacant par la nomination temporaire d'un gestionnaire lorsque, entre autres, le titulaire est en congé autorisé;

Vu l'article 50 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs qui permet à la direction générale d'affecter un administrateur ou autre gestionnaire à un autre poste que celui prévu à la structure administrative, pour une durée de moins de trois mois à l'intérieur d'une même année;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Stéphane Côté, directeur des écoles Aux Quatre-Vents et Saint-Joseph-Alban, à combler l'intérim du poste;

CONSIDÉRANT la possibilité de remplacer monsieur Côté à la direction des écoles concernées;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Perry, et résolu,

CC-1911-060 **CC-1911-060** de nommer monsieur Stéphane Côté, coordonnateur intérimaire des Services éducatifs aux jeunes de la Commission scolaire des Chic-Chocs, à compter du 1er janvier 2020 et ce, jusqu'au 30 juin 2020.

7.3 NOMINATION D'UNE DIRECTRICE INTÉRIMAIRE DES ÉCOLES AUX QUATRE-VENTS ET ST-JOSEPH-ALBAN

CONSIDÉRANT la nomination par intérim de monsieur Stéphane Côté, du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020, au poste de coordonnateur des Services éducatifs aux jeunes;

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer monsieur Stéphane Côté sur son poste de direction des écoles Aux Quatre-Vents et Saint-Joseph-Alban pour cette même période;

CONSIDÉRANT la nomination de madame Nancy Bouchard lors du conseil des commissaires du 18 juin dernier, par la résolution CC-1906-176, comme directrice d'école en remplacement de monsieur Stéphane Côté et affectée aux écoles Aux Quatre-Vents et Saint-Joseph-Alban, et ce, du 1er juillet 2019 au 20 décembre 2019;

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame Nancy Bouchard à poursuivre son mandat jusqu'à la fin de la présente année scolaire;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur J. Antonio Blouin, et résolu,

CC-1911-061 **CC-1911-061** de nommer madame Nancy Bouchard, à titre de directrice par intérim de l'école Aux Quatre-Vents et Saint-Joseph-Alban, et ce, du 21 décembre 2019 au 30 juin 2020.

8. SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

8.1 RÉVISION BUDGÉTAIRE – NOVEMBRE 2019

VU la révision budgétaire présentée au document SRF1920-012, daté du 15 novembre 2019, version 1;

CONSIDÉRANT la tenue de la séance du comité du budget du 25 novembre 2019 et la recommandation qui en a résulté;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Marc Lemieux, et résolu,

CC-1911-062 **CC-1911-062** que soit adoptée la révision budgétaire présentée au document SRF1920-012, daté du 15 novembre 2019, version 1, et d'utiliser certaines sommes qui devraient se libérer d'ici le 30 juin prochain conformément aux projets apparaissant aux documents SRF1920-013, daté du 15 novembre 2019, version 1.

8.2 OUVERTURE DE COMPTES BANCAIRES POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CHEZ DESJARDINS ENTREPRISES

CONSIDÉRANT les nombreux besoins en lien avec l'École de restauration et du tourisme de la Gaspésie et l'arrivée d'étudiants internationaux;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à l'ouverture de comptes bancaires;

CONSIDÉRANT le contrat de services bancaires que nous avons avec le Mouvement Desjardins;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame France Tapp, et résolu,

CC-1911-063

CC-1911-063 que monsieur Martin Roy, directeur des ressources financières à la Commission scolaire des Chic-Chocs, soit, par la présente, autorisé à procéder à l'ouverture des comptes bancaires chez Desjardins Entreprises pour l'École de restauration et du tourisme de la Gaspésie et pour le programme des étudiants internationaux et de mandater la directrice générale, le président et le directeur du Service des finances à signer pour et au nom de la Commission scolaire les documents requis.

9. SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

Aucun point

10. SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

10.1 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE POUR LE FONDS DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ GASPÉSIE

CONSIDÉRANT le plan de communauté de la démarche intégrée en développement social de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chic-Chocs doit autoriser une personne signataire pour le protocole d'entente la liant au Regroupement des MRC de La Gaspésie, gestionnaire des actions en lien avec le développement social de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT que par cette entente, un montant de 12 429 \$ sera attribué à la commission scolaire pour contribuer au déploiement de l'action *Agent de motivation et de persévérance scolaire*;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Marc Lemieux, et résolu,

CC-1911-064

CC-1911-064 que la Commission scolaire des Chic-Chocs autorise monsieur Luc Chrétien, directeur des Services éducatifs aux adultes et de la formation professionnelle, à signer le protocole d'entente avec le Regroupement des MRC de la Gaspésie en lien avec le développement social de la Haute-Gaspésie.

11. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Aucun point

12. SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

12.1 DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION À L'ÉCOLE SAINT-NORBERT – ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX

VU la résolution CC-1805-153 autorisant les divers travaux de réfection à l'école Saint-Norbert projets « Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2016-2017 (Projets 0021D1617 et 0022D1617) et projets « Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2017-2018 (Projets 0021D1718 et 0022D1718) »;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été exécutés à la satisfaction de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le certificat de réception définitive des travaux émis par la firme Bourbeau, Proulx Savard, experts professionnels dans le dossier, en date du 14 février 2019;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Marc Lemieux, et résolu,

CC-1911-065

CC-1911-065 d'accepter les divers travaux de réfection à l'école Saint-Norbert projets « Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2016-2017 (Projets 0021D1617 et 0022D1617) et projets « Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2017-2018 (Projets 0021D1718 et 0022D1718) », réalisés par Construction René Bouchard inc. au montant total final de 585 250,57 \$, taxes non incluses (672 891,84 \$ avec taxes) et de mandater la direction du Service des ressources financières à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous les documents requis à la fermeture du dossier.

12.2 RÉFECTION D'UNE PARTIE DES TOITURES À L'ÉCOLE GABRIEL-LE COURTOIS – ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX

VU la résolution CC-1806-192 autorisant les travaux de réfection d'une partie des toitures à l'école Gabriel-Le Courtois projet « Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2015-2016 (0061M1516) »;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été exécutés à la satisfaction de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le certificat de réception définitive des travaux émis par la firme Bourbeau Proulx Savard, experts professionnels dans le dossier, en date du 19 septembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

CC-1911-066

CC-1911-066 d'accepter les travaux de réfection d'une partie des toitures à l'école Gabriel-Le Courtois projet « Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2015-2016 (0061M1516) » réalisés par Marin Construction Inc., au montant total final de 320 328.44 \$, taxes non incluses (368 297,62 \$ avec taxes) et de mandater la direction du Service des ressources financières à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous les documents requis à la fermeture du dossier.

12.3 RÉFECTION DES PAREMENTS EXTÉRIEURS À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-NEIGES – ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX

VU la résolution CC-1708-009 autorisant les travaux de réfection des parements extérieurs à l'école Notre-Dame-des-Neiges, projets « Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2016-2017 (Projets 0131D1617) »;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été exécutés à la satisfaction de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le certificat de réception définitive des travaux émis par la firme Bourbeau, Proulx Savard, experts professionnels dans le dossier, en date du 28 mai 2018;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

CC-1911-067

CC-1911-067 d'accepter les travaux de réfection des parements extérieurs à l'école Notre-Dame-des-Neiges, projet « Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2016-2017 (Projet 0131D1617) », réalisés par PB Maçonnerie, au montant total final de 215 032,30 \$, taxes non incluses (247 233,39 \$ avec taxes) et de mandater la direction du Service des ressources financières à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous les documents requis à la fermeture du dossier.

12.4 REMPLACEMENT DES REVÊTEMENTS DE PLANCHER À L'ÉCOLE SAINT-MAXIME – ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX

VU la résolution CC-1905-154 autorisant les travaux remplacement des revêtements de plancher à l'école Saint-Maxime, projet « Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2018-2019 (Projet 0151M1819) »;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été exécutés à la satisfaction de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le certificat de réception définitive des travaux émis par la firme Vachon et Roy, experts professionnels dans le dossier, en date du 17 septembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Sébastien Lévesque, et résolu,

CC-1911-068

CC-1911-068 d'accepter les travaux de remplacement des revêtements de plancher à l'école Saint-Maxime, projet « Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2018-2019 (Projet 0151M1819) », réalisés par Renovations CM, au montant total final de 221 714,95 \$, taxes non incluses (254 916,76 \$ avec taxes) et de mandater la direction du Service des ressources financières à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous les documents requis à la fermeture du dossier.

12.5 RÉFECTION DES TOITURES À L'ÉCOLE SAINT-MAXIME – ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX

VU la résolution CE-1711-065 autorisant les travaux réfection des toitures à l'école Saint-Maxime projet « Maintien des bâtiments 2014-2015 (0153M1415) »;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été exécutés à la satisfaction de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le certificat de réception définitive des travaux émis par la firme Vachon et Roy, experts professionnels dans le dossier, en date du 11 juin 2018;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Sébastien Lévesque, et résolu,

CC-1911-069

CC-1911-069 d'accepter les travaux réfection des toitures à l'école Saint-Maxime projet « Maintien des bâtiments 2014-2015 (0153M1415) » réalisés par Marin Construction Inc., au montant total final de 105 387,01 \$, taxes non incluses (121 168,71 \$ avec taxes) et de mandater la direction du Service des ressources financières à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous les documents requis à la fermeture du dossier.

12.6 RÉFECTION DES TOITURES EN PENTE DE L'ÉCOLE DU P'TIT-BONHEUR – ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX

VU la résolution CC-1905-154 autorisant les travaux de réfection des toitures en pente de l'école du P'tit-Bonheur, projet « Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2018-2019 (Projet 0241D1819) »;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été exécutés à la satisfaction de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le certificat de réception définitive des travaux émis par la firme Bourbeau Proulx Savard, experts professionnels dans le dossier, en date du 18 juillet 2019;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Marie-France Minville, et résolu,

CC-1911-070

CC-1911-070 d'accepter les travaux de réfection des toitures en pente de l'école du P'tit-Bonheur, projet « Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2018-2019 (Projet 0241D1819) », réalisés par les toitures BLP enr., au montant total final de 203 600,00 \$, taxes non incluses (234 089,10 \$ avec taxes) et de mandater la direction du Service des ressources financières à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous les documents requis à la fermeture du dossier.

12.7 IMPERMÉABILISATION ET RÉFECTION DES FONDATIONS À L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH-ALBAN – ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX

VU la résolution CC-1804-119 autorisant les travaux d'imperméabilisation et réfection des fondations de l'école Saint-Joseph-Alban, projet « Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2016-2017 (Projet 0362D1617) »;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été exécutés à la satisfaction de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le certificat de réception définitive des travaux émis par la firme Tetra Tech Qi Inc, experts professionnels dans le dossier, en date du 5 novembre 2018;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, Jean-Yves Dupuis, et résolu,

CC-1911-071

CC-1911-071 d'accepter les travaux d'imperméabilisation et réfection des fondations de l'école Saint-Joseph-Alban, projet « Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2016-2017 (Projet 0362D1617) », réalisés par Rochefort Rénovation Construction enr., au montant total final de 297 737,65\$, taxes non incluses (342 323,86\$ avec taxes) et de mandater la direction du Service des ressources financières à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous les documents requis à la fermeture du dossier.

12.8 RÉFECTION DES PLANCHERS DES GYMNASES À L'ÉCOLE C.-E.-POULIOT – ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX

VU la résolution CC-1804-118 autorisant les travaux de réfection des planchers des gymnases de l'école C.-E.-Pouliot, projet « Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2017-2018 (Projet 0402M1718) »;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été exécutés à la satisfaction de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le certificat de réception définitive des travaux émis par la firme Vachon et Roy, experts professionnels dans le dossier, en date du 17 juillet 2018;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Perry, et résolu,

CC-1911-072

CC-1911-072 d'accepter les travaux de réfection des planchers des gymnases de l'école C.-E.-Pouliot, projet « Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2017-2018 (Projet 0402M1718) », réalisés par Planchers de Bois-Francis Excalibur inc., au montant total final de 203 600,00 \$, taxes non incluses (234 089,10 \$ avec taxes) et de mandater la direction du Service des ressources financières à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous les documents requis à la fermeture du dossier.

12.9 RÉFECTION DE L'ENTRÉE D'EAU DES ÉCOLES SAINT-ROSAIRE ET DE LA DÉCOUVERTE – ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX

VU la résolution CC-1806-146 autorisant les travaux de réfection de l'entrée d'eau des écoles Saint-Rosaire et de la Découverte projets « Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2015-2016 (0411M1516) » et « Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2016-2017 (0422M1617) »;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été exécutés à la satisfaction de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le certificat de réception définitive des travaux émis par la firme Tetra Tech QI inc., experts professionnels dans le dossier, en date du 11 octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame France Tapp, et résolu,

CC-1911-073

CC-1911-073 d'accepter les travaux de réfection de l'entrée d'eau des écoles Saint-Rosaire et de la Découverte projets

« Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2015-2016 (0411M1516) » et « Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2016-2017 (0422M1617) » réalisés par MFT et Fils Inc., au montant total final de 30 800,00 \$, taxes non incluses (35 412,30 \$ avec taxes) et de mandater la direction du Service des ressources financières à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous les documents requis à la fermeture du dossier.

12.10 AMÉNAGEMENT D'UN ACCÈS UNIVERSEL ET D'UNE TOILETTE ADAPTÉE AU COLLÈGE SAINT-MARTIN – ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX

VU la résolution CC-1311-052 autorisant les travaux d'aménagement d'un accès universel et d'une toilette adaptée au collège Saint-Martin projet « Mesure 30850, Amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées 2008-2009 (3331H1314) »;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été exécutés à la satisfaction de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le certificat de réception définitive des travaux émis par la firme Vachon et Roy, experts professionnels dans le dossier, en date du 29 avril 2014;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Marc Lemieux, et résolu,

CC-1911-074

CC-1911-074 d'accepter les travaux d'aménagement d'un accès universel et d'une toilette adaptée au collège Saint-Martin projet « Mesure 30850, Amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées 2008-2009 (3331H1314) » réalisés par Oneil Dumaresq Construction Inc., au montant total final de 97 133,31 \$, taxes non incluses (111 679,02 \$ avec taxes) et de mandater la direction du Service des ressources financières à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous les documents requis à la fermeture du dossier.

13. SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES ET DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Aucun point

14. INFORMATIONS

14.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le président fait état de sa participation aux activités reliées à la fonction de la présidence pour la période du 23 octobre au 26 novembre 2019.

14.2 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Le rapport d'activités de la directrice générale est déposé. Par celui-ci, elle fait état de sa participation aux activités reliées à la fonction de la direction générale pour la période du 23 octobre au 26 novembre 2019.

14.3 RAPPORT DE DÉLÉGATION, DE REPRÉSENTATION OU DE PARTICIPATION DES COMMISSAIRES

- Le commissaire, monsieur J. Antonio Blouin, fait état de sa participation aux activités suivantes :
 - Comité de vérification, 29 octobre 2019 - Gaspé
 - Formation projet de loi 40, 2 novembre 2019 - Gaspé
 - Comité des ressources humaines, 7 novembre 2019 – Gaspé
 - Comité de budget, 25 novembre 2019 – Gaspé
- Le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, fait état de sa participation aux activités suivantes :
 - Comité de vérification, 29 octobre 2019 - Gaspé
 - Réunion du comité de travail de la politique culturelle de la MRC Côte-de-Gaspé, 30 octobre 2019
 - Formation projet de loi 40, 2 novembre 2019 - Gaspé
 - Comité de travail du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie – 6 et 27 novembre
 - Entrevue Télé-Gaspé, projet de loi 40 avec la commissaire parent Isabelle Richard – 14 novembre 2019
 - Rencontre du comité consultatif du Parc Forillon – 25 novembre 2019
 - Conseil d'administration du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie – 28 novembre 2019

14.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES-PARENTS

Mme Isabelle Richard, présidente du comité de parents, présente le rapport de la rencontre tenue le 13 novembre 2019 :

- Dû aux conditions météorologiques le jour de notre rencontre, nous avons pris la décision de tenir la rencontre en restant chacun chez nous en utilisant zoom pour tenir la réunion. Ce changement a nécessité beaucoup de temps pour contacter tout le monde par téléphone afin d'expliquer la marche à suivre ainsi que le soutien d'Alain notre technicien. Cette expérience fût positive et nous avons eu notre plus grande participation jusqu'à maintenant. En effet, nous étions 14 membres présents lors de la rencontre. De plus, tout s'est très bien déroulé, autant l'image que le son. C'était facile de prendre parole et de s'exprimer. Aussi, les membres du comité de parents demandent que ce soit la méthode à utiliser pour les prochaines rencontres.
- Un retour est fait auprès des membres sur le conseil général de la FCPQ qui s'est tenu à Québec les 1 et 2 novembre dernier. Pour cet évènement, mesdames Karine Fournier et Isabelle Richard étaient présentes. Le conseil portait uniquement sur le Projet de loi 40. Un mémoire fut écrit par la suite et déposé à l'Assemblée nationale en commission parlementaire.
- Notre enjeu prioritaire pour l'année 2019-2020 se poursuit avec le Projet de loi 40 et nous avons ajouté aussi l'indice de défavorisation des écoles qui est un sujet sensible et inquiétant.
- Nous avons répondu par voie de résolution à deux (2) consultations qui nous avaient été déposées, soit les règles relatives à l'admission et à l'inscription des élèves et le Cadre d'organisation des services éducatifs dans les écoles.
- Le comité de parents a mandaté la présidente pour demander un point d'ajout au prochain conseil des commissaires, soit l'indice de défavorisation des écoles et des impacts que cela aura réellement.

Ils veulent également connaître les actions qui ont été posées par la commission scolaire des Chic-Chocs dans ce dossier.

- Une entrevue a été accordée par la présidente à la télévision communautaire de Gaspé. Nous pouvons la visualiser à partir du Facebook du comité de parents.

Rapport rédigé par madame Isabelle Richard, présidente du comité de parents

14.5 INFORMATIONS DES ÉTABLISSEMENTS

La directrice générale, madame Deslilas Fournier, présente aux commissaires le rapport des événements réalisés et à venir dans les établissements jusqu'au 28 janvier 2020.

14.6 REDDITION DE COMPTES DES ADMINISTRATEURS

Dans le cadre du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs, la directrice générale et les directeurs de service sont appelés à prendre un certain nombre de décisions. Les documents déposés témoignent des décisions prises au cours des mois d'octobre 2019.

14.7 REDDITION DE COMPTES DES COMITÉS DE GOUVERNANCE

Différents comités de gouvernance sont institués à la Commission scolaire des Chic-Chocs et doivent rendre compte de leurs actions au conseil des commissaires.

- Le procès-verbal non-adopté, de la séance ordinaire du comité de vérification de la Commission scolaire des Chic-Chocs, tenue le 29 octobre 2019.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (10 MINUTES)

Pas de public présent, aucun droit de parole n'est accordé.

16. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire ne fut discutée.

17. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Correspondance de la Commission scolaire du Lac-Abitibi, lettre transmise à la présidente de la Commission de la culture et de l'éducation en lien avec les consultations sur le projet de loi 40;
- Correspondance du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, accusé réception de notre correspondance du 1er novembre 2019 « Projet de Loi 40 – Demande d'excuse au ministre »;
- Correspondance du Conseil de Ville de la Ville de Montréal, motion de l'Opposition officielle, séance du 18 novembre 2019, pour le maintien des commissions scolaires.

18. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

La commissaire, madame Aline Perry, demande qui a la responsabilité de l'escalier face à la salle de spectacle à C.-E.-Pouliot.

Monsieur David Smith mentionne que cette responsabilité appartient à l'école et que la lumière a été réparée et qu'éventuellement, il y aura des travaux de l'entrée d'eau dans ce secteur.

Le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, demande un suivi les points suivants :

- Le fait qu'aucune annonce a été faite pour le substitut au protecteur de l'élève.
- Gare intermodale
- Programme conduite d'engin de chantier.

Pour le protecteur de l'élève substitut, il n'entre en fonction que lorsque le protecteur est dans l'incapacité de traiter un dossier, c'est donc de façon volontaire qu'il n'y a pas eu d'annonce.

Pour la Gare intermodale, on prévoit recevoir des nouvelles informations en février 2020.

La prochaine cohorte du programme de conduite d'engin de chantier est prévue pour septembre 2021.

19. AJOUT

Aucun ajout

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Marc Lemieux, et résolu,

CC-1911-075

CC-1911-075 que l'assemblée soit levée à 20 h 26.

PRÉSIDENT DE LA RENCONTRE

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL